

URSSAF AQUITAINE
TSA 30014
93517 MONTREUIL CEDEX

A BRUGES, le 01/07/2025

Nous contacter

Courriel: autoentrepreneur.urssaf.fr
Tel.: 3698

Références

N°SIREN 790330781

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

VM3YVA1GL1BG7E7

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

MME SCHNEIDER SYLVIE
4 PTR DES FOSSES
47800 LA SAUVETAT DU DROPT

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'auto-entrepreneur non employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Henri LOURDE ROCHEBLAVE



CODE DE SÉCURITÉ

VM3YVA1GL1BG7E7

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

MME SCHNEIDER SYLVIE
PR DES FOSSES
47800 LA SAUVETAT DU DROPT

En votre qualité d'auto-entrepreneur non employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations et contributions de Sécurité sociale vous est délivrée :

- au titre du mois de avril 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

PR DES FOSSES

47800 LA SAUVETAT DU DROPT

79033078100010

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiement des cotisations et de contributions de Sécurité sociale et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle - CFP) au 30/04/2025.

Fait à : BRUGES
le : 01/07/2025

Le Directeur, Henri LOURDE ROCHEBLAVE

